

Prestataire  Association genevoise d'actions préventives et éducatives	Prestation AEMO petite enfance (APE) Création en mai 2016	En bref L'APE a pour mission principale, suite à une hospitalisation sociale ou à un placement en institution, de favoriser le retour à domicile de bébés entre 0 et 2 ans par un suivi intensif et individualisé pour chaque situation. L'APE a également pour mission de prévenir un placement dans certaines situations identifiées comme particulièrement fragiles.
Approche pédagogique Approche intégrative qui tend à rassembler les différentes approches théoriques afin d'aider au mieux la personne, dans sa totalité et sa complexité psychique. Cette approche éclectique valorise la flexibilité et l'adaptabilité du professionnel. Les théories principales sont basées sur la systémique, l'attachement, l'observation de la relation parent-enfant, l'aide contrainte.	Contributions du service Intervention précoce Promotion de l'autonomie, de l'intégration sociale et de l'inclusion.	Descriptif des prestations L'APE promeut la mise en place d'un environnement favorable au développement psycho-cognitivo-affectif de l'enfant et du renforcement des compétences parentales. L'intervention se veut respectueuse du rythme et de la culture familiale tout en assurant la sécurité affective, psychique et physique de l'enfant. Les intervenants APE se rendent dans les milieux naturels de la famille et coopèrent très étroitement avec les réseaux familial et professionnel.
Collaborations avec d'autres services L'APE collabore essentiellement avec le Service de protection des mineurs (SPMi), le réseau périnatal des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) : unité de développement (UD) et les services de la maison de l'enfant et de l'adolescent (MEA) , réseau de sage-femmes, les foyers éducatifs de la petite enfance de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). Le maillage entre les différentes structures est étroit et a pour objectif d'offrir une continuité dans le suivi. Un outil commun d'observation et d'évaluation des compétences a été construit : le TECAP	Cadre légal et/ou mandat L'APE est mandatée par le SPMi ; elle est soumise aux lois cantonales en lien avec l'enfance et la jeunesse, aux règles déontologiques applicables dans le travail social et à la protection des données et au devoir de discrétion. La prise en compte de la sécurité et des besoins de l'enfants est prioritaire.	Activités professionnelles Les intervenant·es APE soutiennent la relation des bébés et leurs parents en favorisant la création d'une alliance de travail/relation de confiance, la participation et le partenariat. Outre les entretiens individuels ou de famille, ils proposent d'une part des activités collectives pour permettre des échanges entre pairs et soutenir la socialisation et, d'autre part, des accompagnements dans des structures de la cité.